

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR UNE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Copie du Livret de Famille
- Copie de la pièce d'identité
- Copie des 6 derniers bulletins de salaires (CAF, RSA, POLE-EMPLOI, RETRAITE....)
- Attestation des Prestations CAF / RSA
- Relevé CPAM en cas d'arrêt maladie
- Copie des 3 derniers relevés de comptes bancaires
- Dernier Avis d'imposition
- Dernière déclaration d'impôts (dès qu'elle est effectuée)
- Justificatif de domicile (facture eau, électricité ou téléphone)
- Copie de la convocation au Tribunal
- Copie des jugements déjà rendus

POUR LES COUPLES NON MARIÉS :

- Attestation sur l'honneur de concubinage
- Copie des revenus du concubin (copie du dernier avis d'imposition et des 3 derniers bulletins de salaires, caf, RSA, Attestation Pôle emploi..)

POUR LES PERSONNES CELIBATAIRES :

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage